



**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22014**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, le règlement suivant :

**RCA23 22014:** Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sauf pour les sections II, III, IV et VI du chapitre II qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2024. Le règlement est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 19 décembre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire